



Le conseil de laboratoire de l'UMR AMAP (Cirad UMR 51, CNRS UMR 5120, INRA UMR 931, IRD UR 123, Université de Montpellier2 UM27), réuni le 16 juin 2008, exprime solennellement sa plus vive inquiétude devant les projets de réforme de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et notamment celle du CNRS, ainsi que face aux diverses annonces de M^{me} la Ministre de la Recherche.

Il s'élève contre le fait que M^{me} la Ministre impose ses choix en ignorant la nécessité de concertation exigée par les textes réglementaires, et qu'elle passe outre les procédures internes qui ont été engagées par les directions des organismes de recherche, à sa propre demande. Le découpage proposé en instituts met en cause l'interdisciplinarité de nos recherches.

Alors que le rôle du pouvoir politique est de fixer les grandes priorités nationales et de décider des moyens budgétaires adéquats, celui de la communauté scientifique est l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de recherche et des thématiques propres à conduire aux résultats attendus en vue de l'intérêt commun, de calculer la meilleure utilisation à faire des moyens affectés, et de se prononcer sur la valeur proprement scientifique des connaissances procurées par leurs pairs. Un découpage et une organisation qui dessaisiraient la communauté scientifique de son rôle est inacceptable.

Le conseil de laboratoire s'élève contre le déséquilibre croissant entre financements sur projets finalisés à court terme et crédits récurrents ainsi que contre la précarisation des postes, mettant dangereusement en cause autant la recherche fondamentale que la recherche appliquée.

Tout en étant convaincu de la nécessité d'améliorer, en le simplifiant et en le rendant plus lisible, le fonctionnement de l'Enseignement Supérieur et celui de la Recherche, et de renforcer leur complémentarité, le conseil de laboratoire de l'UMR AMAP soutient le mouvement actuel des chercheurs et des enseignants-chercheurs, ainsi que les initiatives engagées pour peser sur le Conseil d'Administration du CNRS du 19 juin 2008 afin qu'il refuse les modalités de la restructuration telle qu'elle est annoncée.

à Montpellier, le 17 juin 2008